

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2129**

commune (s) : Solaize

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Gilbert Descrottes et appartenant aux conjoints Cochet - Barbier

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2129**

commune (s) : Solaize

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Gilbert Descrottes et appartenant aux consorts Cochet - Barbier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la création de la voie nouvelle VN 25 inscrite au plan local d'urbanisme, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 281 mètres carrés cadastrée sous le numéro 175 de la section AH située rue Gilbert Descrottes à Solaize et appartenant aux consorts Cochet - Barbier.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ce terrain interviendrait :

- à titre gracieux, pour une superficie de 72 mètres carrés,
- à titre onéreux, pour une superficie de 209 mètres carrés, au prix de 15 675 €, terrain libre de toute location ou occupation.

En outre, la Communauté urbaine fera procéder à sa charge à la reconstruction au nouvel alignement à l'angle de la voie nouvelle et de la rue Gilbert Descrottes dans le pan coupé, d'une clôture constituée d'un mur d'une longueur d'environ 4 mètres et d'une hauteur de 2 mètres, enduit 2 faces en ciment brut, qui intégrera la logette EDF à déplacer. Le montant de ces travaux est évalué à 5 000 € TTC, et ne constitue pas une charge augmentative du prix ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 15 675 €, d'une parcelle de terrain nu cadastrée AH 175 située rue Gilbert Descrottes à Solaize et appartenant aux consorts Cochet - Barbier, dans le cadre de la création de la voie nouvelle VN 25.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 2325, le 16 décembre 2010 pour la somme de 720 000 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 15 675 € correspondant au prix de l'acquisition de la parcelle et de 1 100 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Le montant de reconstruction de la clôture estimé à 5 000 € TTC sera imputé au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 615 238 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.